



Ville de Durbuy
Basse Cour, 13
B- 6940 Barvaux S/O

AUTORISATION DE CHANTIER ET DE POSE DE SIGNALISATION 125-2019

Le Bourgmestre de la Ville de Durbuy

Vu l'article 78 de l'Arrêté royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière (MB 9/12/1975),

Vu l'Arrêté ministériel du 07 mai 1999 modifiant l'Arrêté ministériel du 01.12.1975 (M.B. 21.05.1999),

AUTORISE

La S.A. ENGEMA Lignes

☒ Route de Sainte-Ode, 34 – 6681 LAVACHERIE ☎ 061 68 88 52 ☐ 061 68 88 53

Responsable du chantier : Pierre VAN LIERDE – 0496 500 766

effectuant des travaux de pose de câble avec tranchée en trottoir, pour le compte d'ORES

➤ à JENERET – RN 638 – A l'Eau (entre les n° 6 et 11)

entre le 02 et le 17 septembre 2019

- à interdire le stationnement le long et aux abords de la zone du chantier ;
- à placer la signalisation routière telle qu'elle est imposée par l'Arrêté ministériel du 07 mai 1999 modifiant l'Arrêté ministériel du 01.12.1975 (M.B. 21.05.1999), à l'exclusion de toute autre, tenant compte notamment de la catégorie des chantiers ; y compris en raison de la disposition des lieux, des signaux réduisant la vitesse ;
- à mettre en place les signaux B19 et B21 sur le tronçon de voirie concerné ;

Mesures de circulation : A l'Eau :

La circulation sera interdite sur une demi-chaussée.

La circulation alternée sera régulée par le placement de feux tricolores.

La signalisation qui en raison de l'évolution des travaux ou de leur interruption n'est plus justifiée, devra être enlevée ou efficacement masquée.

L'administration communale de Durbuy dégage toute responsabilité en rapport ou relative aux accidents ou dommages pouvant résulter ou être causés par cette autorisation.



Durbuy, le 30 août 2019.


Philippe BONTEMPS,
Bourgmestre.

À CONTACTER pour état des lieux :

Responsable communal : **Jean ANCIA** - 0475 55 86 07

Responsable SPW : Ing. Dominique ETIENNE – 084 225 940